

## RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Périodiquement, le Comité de retraite procède à une revue de la Politique de placement du RCRUL. Dans le cadre des travaux réalisés récemment, les objectifs étaient les suivants :

- Élargir la gamme d'options de placement, autant pour les participants actifs que ceux dans la phase de décaissement;
- Réviser la trajectoire de l'option Cycle de vie;
- Tenir compte de l'environnement économique actuel, dont le bas niveau des taux d'intérêt.

## ÉLARGISSEMENT DES OPTIONS DE PLACEMENT

Les options de placement offertes aux participants demeurent les mêmes : un Fonds croissance et un Fonds conservateur dans lesquels chaque participant peut choisir la répartition de ses placements ou utiliser le Cycle de vie alors que la répartition dépend de son âge.

Toutefois, le Fonds croissance réduit de 20 % à 10 % l'allocation dédiée aux titres obligataires et augmente d'autant l'allocation aux placements alternatifs (immobilier, infrastructure et placements privés). Ces changements procurent un rendement espéré plus élevé, mais ils augmentent également le niveau de risque (volatilité des résultats).

Pour le Fonds conservateur, l'allocation aux titres obligataires est majorée de 60 % à 65 %, mais en diversifiant davantage les types d'obligations qui seront détenues. En contrepartie, les pourcentages dédiés aux actions et aux placements alternatifs sont légèrement baissés (2 % et 3 % respectivement). Ces changements ont peu d'impact sur le rendement espéré et le niveau de risque, car le Fonds conservateur demeure optimisé pour réduire le risque de perte en capital.

Les deux tableaux ci-dessous illustrent les changements de répartition d'actif dans les deux fonds. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le texte de la nouvelle version de la [Politique de placement](#).

### Fonds croissance

	Actuel	Modifié
Obligations	20 %	10 %
Actions	45 %	45 %
Placements alternatifs <sup>1</sup>	35 %	45 %*

### Fonds conservateur

	Actuel	Modifié
Obligations	60 %	65 %
Actions	20 %	18 %
Placements alternatifs <sup>1</sup>	20 %	17 %

\* (augmentation de 2,5 % d'immobilier et d'infrastructure et 5 % de placements privés).

<sup>1</sup> Placements alternatifs : Immobilier, infrastructures et placements privés (équivalent d'actions, mais non cotées sur les marchés publics). Il n'y a pas de placements privés dans le Fonds conservateur.

## **RÉVISION DE LA TRAJECTOIRE DE L'OPTION CYCLE DE VIE**

En corollaire avec l'ajustement des caractéristiques du Fonds croissance et du Fonds conservateur, la trajectoire du Cycle de vie a été modifiée. La réduction de l'allocation au Fonds croissance se fait légèrement plus rapidement de 35 à 55 ans, car le nouveau Fonds croissance est plus volatile qu'auparavant. À l'inverse, à compter de 55 ans, la détention au Fonds croissance demeure un peu plus élevée qu'avant.

L'application annuelle du Cycle de vie a été réalisée cette année au mois de juin avec les nouveaux paramètres. Si le Cycle de vie est votre directive de placement, vous pouvez consulter, dans votre Dossier en ligne, les effets du rééquilibrage de vos placements.

## **ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE**

Avec le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, le Comité de retraite désire également comparer l'option Cycle de vie avec des produits similaires offerts par les institutions financières. Généralement, ces fonds ont réduit l'exposition directe aux taux d'intérêt en diminuant le pourcentage dédié aux titres obligataires.

Les modifications apportées au RCRUL reflètent aussi cette tendance, tant par la nouvelle répartition stratégique du Fonds croissance que par la nouvelle trajectoire du Cycle de vie. Le poids des titres obligataires est ainsi diminué durant la période d'accumulation et se maintient au poids actuel à compter de 65 ans.

## **REVOIR VOTRE DIRECTIVE DE PLACEMENT?**

N'oubliez pas que c'est vous qui devez établir votre directive de placement parmi les options offertes par le RCRUL. Vous devriez analyser ces nouveaux paramètres des fonds et du Cycle de vie afin d'évaluer si un changement est nécessaire. D'ailleurs, un tel exercice de révision devrait être réalisé régulièrement pour s'assurer de l'atteinte de vos objectifs.

Donné à Québec, le 30 juin 2021, par le Comité de retraite du RCRUL.